

DEPARTEMENT DU FINISTERE  
ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN  
COMMUNE DE TREGOUREZ

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 08032023

DATE DE CONVOCATION : .....

28 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 28 février 2023 à 17h30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Lénaïk Jourdren, Maire

DATE D'AFFICHAGE : .....

28 février 2023

Nombre de Conseillers en exercice

15

Nombre de présents

13

Nombre de votants.

14

Etaient présents les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Marion Padeloup qui a donné procuration à Lénaïk Jourdren

Christophe Philip, absent excusé

Secrétaire élu : Benjamin Le Bouëc

**OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022**

Après avoir présenté au percepteur les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail de dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le percepteur accompagné des états de développement des comptes des tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote : pour (14 voix), et :

- Statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statue sur l'exécution du budget et de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Le secrétariat  
Benjamin Le Bouëc



Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Lénaïk Jourdren



Transmis au représentant de l'Etat le : .....

Publié le : .....

DEPARTEMENT DU FINISTERE	EXTRAIT DU REGISTRE
ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN	DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE TREGOUREZ	DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 08032023

DATE DE CONVOCATION : ..... 28 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 28 février 2023 à 17h30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Lénaïk Jourdren, Maire

DATE D'AFFICHAGE : ..... 28 février 2023

Nombre de Conseillers en exercice 15

Nombre de présents 13

Nombre de votants. 12

Etaient présents les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Marion Padeloup qui a donné procuration à Lénaïk Jourdren

Christophe Philip, absent excusé

Secrétaire élu : Benjamin Le Bouëc

**OBJET : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022**

Madame Lénaïk Jourdren, Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal des comptes administratifs de l'année 2022 afférents aux budgets principal et annexes :

- ∞ Commune,
- ∞ Eau,
- ∞ Assainissement,
- ∞ Transport scolaire,
- ∞ Lotissement du Guip,
- ∞ Lotissement du Rest,
- ∞

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes

Madame Lénaïk Jourdren, Maire, Présidente de la séance ne prend pas part au vote.

Philippe Ansquer, a été élu par l'assemblée délibérante pour présider la séance pendant ce vote.

Le détail des comptes administratifs est joint à la présente délibération.



Pour extrait certifié conforme

Le secrétariat  
Benjamin Le Bouëc



Le Maire,

Lénaïk Jourdren



Transmis au représentant de l'État le : .....

Publié le : .....